

## CONDUCTEUR ROUTIER

**Autres noms:** conducteur de poids lourd, chauffeur de camion, camionneur

### La profession



#### Définition ou description

Conduit un véhicule lourd (par exemple, plus de 3,5 tonnes) pour le transport de marchandises à livrer ou à charger aux points indiqués. Doit connaître les itinéraires et observer la réglementation applicable au transport de marchandises par la route. Encaisse les factures de transport (et celles afférentes aux marchandises livrées le cas échéant); établit des reçus pour les marchandises dont il prend livraison. Tient le carnet de bord du véhicule conformément à la réglementation applicable. Peut avoir à se tenir en contact par téléphone ou par radio avec les services de l'entreprise pour recevoir des instructions. Peut charger les marchandises et en assurer l'arrimage (au moyen de cales, de cordes) et les décharger. Contrôle l'état de marche du véhicule (carburant, huile de lubrification, eau de refroidissement, freins, pneus, phares et feux). Peut avoir à faire des réparations d'urgence sur la route (changer une roue, remplacer les ampoules des phares ou des feux, réparer de petites pannes, etc.) (DOT).



#### Professions particulières ou connexes

Conducteur routier, désigné selon la nature du transport: national, régional, international; conducteur, chauffeur, désigné selon le type de véhicule: camion, camion-remorque, semi-remorque, camion-citerne (pour le transport de produits liquides ou pulvérulents), camion malaxeur (béton), camion-benne, benne à ordures, véhicule d'incendie; conducteur livreur, livreur; chauffeur de camionnette; conducteur d'autobus, d'autocar, de trolleybus.



#### Activités

Le travail comprend les activités suivantes: ajuster, régler, appliquer, arranger, monter/démonter, aider, fixer, arrimer/désarrimer, freiner, faire étape, transporter, changer, vérifier, nettoyer, encaisser, communiquer, calculer, brancher/débrancher, atteler/dételer, contrôler, livrer, diriger, expédier, distribuer, diviser, tenir des documents, conduire, élever, vider, examiner, assujettir, remplir, faire le plein, contrôler (les niveaux), lubrifier, graisser, prendre/mettre, placer/déplacer, poser, remorquer, treuiller, inspecter, soulever,

charger/décharger, déterminer les destinations ou les itinéraires, tenir le carnet de bord, entretenir, manœuvrer, mesurer, mélanger, surveiller, observer, faire fonctionner, emballer/déballer, caler, garer, exécuter, préparer, tirer/pousser, pomper, lire, noter, recouvrir, enregistrer, réparer, remplacer, dresser des rapports, attacher/détacher, prélever des échantillons, assurer l'entretien courant, empiler, stériliser (les citernes à lait), entreposer, essayer, avertir, laver, visser/dévisser, serrer/desserrer, écrire.

### Les risques



#### Risques d'accident

- Risques accrus d'accident de la route en raison des conditions de conduite: périodes prolongées de conduite (notamment dans les transports à longue distance, les transports internationaux en particulier), temps de repos réduit; conduite de nuit, par mauvais temps, sur mauvaises routes (par fort trafic (les risques sont augmentés par la fatigue physique et nerveuse, la monotonie de la conduite et la somnolence, l'irrégularité des repas, les habitudes alimentaires et la prise d'alcool, les systèmes de primes, qui incitent à conduire vite, etc.));
- accidents causés par la perte de maîtrise du véhicule fortement chargé dans des conditions de conduite difficiles (routes glissantes, fortes déclivités, mauvaises conditions météorologiques, temps très froid ou très chaud);
- accidents causés par la prise de stimulants, de tranquillisants ou de médicaments comportant des effets secondaires dangereux (somnolence, baisse de la vigilance, baisse des performances sensorimotrices: allongement du temps de réaction, problèmes de coordination);
- accidents dus au renversement du véhicule sous forte charge en raison d'une défaillance mécanique, de conditions de conduite difficiles, d'un excès de vitesse, d'une collision, etc., le conducteur risquant de se trouver emprisonné dans la cabine ou pris sous le véhicule;
- accidents lors de l'attelage ou du dételage des remorques, risques d'écrasement entre le camion et la remorque ou entre les remorques;
- glissades, trébuchements et chutes de hauteur (depuis la cabine du véhicule, le marchepied, depuis une remorque);

- heurts contre des parties ou des éléments rigides du véhicule ou du chargement;
- accidents liés au travail de chauffeur (réparations sur la route, changements de roue, désarrimage du chargement);
- accidents causés par des outils (marteaux, clés, crics, etc.) lors des travaux d'entretien ou de réparation;
- lésions causées par des efforts excessifs (par exemple, hernies) lors du chargement ou du déchargement du véhicule, de l'arrimage des marchandises, des changements de roue;
- explosion des pneus (gonflage à une pression excessive);
- risques (explosions, brûlures chimiques, intoxications aiguës, troubles visuels) liés au transport de marchandises dangereuses (explosifs, produits inflammables, produits en vrac pulvérulents, réactifs forts, produits toxiques; voir Informations complémentaires, note 1);
- risques d'incendie lors de fuites ou d'épanchements accidentels de produits inflammables (produits liquides transportés en citerne) susceptibles de s'enflammer de différentes manières (au contact de flammes nues, de surfaces portées à haute température, par l'effet de décharges électriques ou électrostatiques ou de chocs mécaniques en cas de collision, de renversement du véhicule, etc.) (ces effets sont aussi dangereux pour l'environnement);
- intoxications aiguës par les gaz d'échappement (monoxyde de carbone).



#### Risques physiques

- Exposition prolongée à un bruit de moteur excessif (niveau sonore élevé, supérieur à 80 dBA, bruit de basse fréquence), avec des effets immédiats ou tardifs (céphalées, perte de l'ouïe, etc.);
- exposition à des conditions météorologiques pénibles: froid intense ou forte chaleur, pouvant causer des gelures ou des coups de chaleur; humidité, vent);
- exposition à des changements de température brutaux, sur les véhicules à cabine climatisée, à l'entrée dans la cabine ou à la sortie de celle-ci; risques de refroidissement et d'affections rhumatismales;
- exposition de l'ensemble du corps à des vibrations qui peuvent affecter le fonctionnement des organes thoraciques ou abdominaux ou de l'appareil locomoteur, ou qui peuvent causer de la fatigue et une baisse de la vigilance;
- exposition à des rayonnements solaires ultraviolets, directs ou réfléchis;

- exposition à des rayonnements ionisants lors du transport de radio-isotopes (souvent gardés, pour des raisons de sécurité, à l'intérieur de la cabine de conduite).



### Risques chimiques

- Exposition à des substances toxiques (à l'état solide, liquide ou gazeux) lors du transport de celles-ci, pouvant avoir des effets chroniques dangereux sur la santé (cancérogènes, mutagènes, tératogènes; voir Informations complémentaires, note 1);
- affections de la peau (dermatites, sensibilisation cutanée, eczéma, acné oléique, etc.) causées par des produits tels que les agents de nettoyage ou de rinçage, les antigels, les liquides de freins, l'essence, le gazole, les huiles de lubrification;
- effets chroniques de l'inhalation de vapeurs d'essence ou de gazole ou de gaz d'échappement (contenant des hydrocarbures, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, etc.).



### Risques biologiques

Contamination ou infection par exposition à des produits dangereux lors du transport de ceux-ci.



### Facteurs ergonomiques et psychosociaux

- Lombalgies (lumbago) et douleurs articulaires (jambes, mains et bras) provoquées par des périodes prolongées de conduite parfois sur de mauvaises rou-

tes, sur des sièges mal conçus et causées par les vibrations;

- altérations pathologiques et vieillissement prématuré de la partie sacro-lombaire de la colonne, de nature à favoriser l'apparition de hernies discales (effet qui peut être lié aussi au port régulier de charges lourdes);
- affections rhumatismales (arthrose ou périarthrite scapulo-humérale) causées par l'habitude de poser le coude sur le rebord de la fenêtre pendant la conduite;
- troubles digestifs causés par l'irrégularité des repas et de mauvaises habitudes alimentaires;
- fatigue et problèmes de vue causés par la mauvaise visibilité et le mauvais éclairage des routes (notamment lors des parcours interurbains effectués le soir ou de nuit);
- hallucinations au cours des moments de somnolence, troubles psychiques causés par le stress nerveux et émotionnel;
- risques accrus d'infarctus du myocarde chez les conducteurs obèses;
- effets de la fumée chez les conducteurs qui fument dans la cabine; risques de violences de la part de collègues (par exemple, dans les restaurants de routiers); risques d'agression lors du transport de marchandises de valeur (notamment dans les pays où l'ordre public n'est pas assuré);
- risques accrus de contracter des maladies sexuellement transmissibles (notamment pour les conducteurs qui effectuent des transports à longue distance et qui passent beaucoup de temps loin de leur domicile).

### Informations complémentaires



#### Notes

Il existe des milliers de matières dangereuses qui sont transportées et pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies (ONU) a établi la classification suivante (voir Organisation des Nations Unies (ONU), 1999: *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses*, Règlement type, 11<sup>e</sup> édition révisée (New York et Genève):

Classe 1: Matières et objets explosibles

Classe 2: Gaz

Classe 3: Liquides inflammables

Classe 4: Matières solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classe 5: Matières comburantes et peroxydes organiques

Classe 6: Matières toxiques et matières infectieuses

Classe 7: Matières radioactives

Classe 8: Matières corrosives

Classe 9: Matières et objets dangereux divers.

#### Références

Bureau international du Travail (BIT), 1972: *Les conditions de travail et les prescriptions de sécurité applicables au personnel des transports routiers*, rapport III, Commission des transports internes, 9<sup>e</sup> session (Genève).

—. 1978: *La durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers*, rapport préliminaire et questionnaire VII(1), Conférence internationale du Travail, 64<sup>e</sup> session (Genève).

Haentjens, C., Garnery, J.P., Pradoux, D. et Tomas, J.M., 1999: «Chauffeur-livreur en région parisienne», *Cahiers de médecine interprofessionnelle*, vol. 39, n° 4, pp. 413-418.